



Siège Social : Mairie 175 RUE HENRI MACHON
26600 GRANGES LES BEAUMONT
site internet: <http://www.granges-les-beaumont-26.com>
e-mail :
comite-des-fetes.grangeslesbeaumont-26@laposte.net

Contact : Marinette LARGEAU 06.76.44.53.21

Le Comité des Fêtes de GRANGES LES BEAUMONT organise pour la **34ème** année consécutive sa "**FOIRE AUX FLEURS**" avec manifestation attractive le **1er Mai prochain**. Cette manifestation se déroulera à partir de 9 Heure et durera toute la journée.

En début de saison cette organisation est offerte pour **promouvoir la vente des fleurs, arbustes et plantes variées**. Nous proposons également une exposition de produits régionaux et une participation d'artisans ainsi que de nombreuses animations et une fête foraine. L'entrée est gratuite.

Les horticulteurs, artisans et autres exposants qui souhaitent y participer devront se conformer au règlement ci-dessous :

Article 1. Les emplacements auront une profondeur constante de 2M50, seule la longueur sera à définir par chacun des exposants en renvoyant le bulletin d'inscription ci-joint, entièrement et minutieusement rempli.

Article 2. : Pour tenir compte de la disposition de la place du village, les véhicules des exposants ne seront pas garés obligatoirement à l'endroit de l'emplacement donné à chacun. Le stationnement n'étant pas autorisé sur toute la rue Henri Machon. Un arrêté municipal régleme le stationnement dans la foire et ses abords.

Article 3. Une participation de 5 € par mètre linéaire est demandée à chaque exposants.

Article 4. Votre paiement devra être effectué par chèque à l'ordre du comité des fêtes accompagné du bulletin d'inscription. **A défaut, votre réservation ne sera pas retenue.**

Article 5. **A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, sans lettre de rejet de notre part au plus tard le 25 avril, votre emplacement sera réservé.** Vous pourrez vous présenter à l'entrée de notre foire le 1er mai à partir de 6h30, ou un justificatif de paiement vous sera remis.

Article 6. Les exposants arrivant après 8h00 ne pourront plus bénéficier de l'emplacement qui leur était attribué. **Les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre de dédommagement.**

Article 7. Branchement électrique : forfait 5 € : Les branchements mis a disposition sont conformes à la réglementation. Une seule rallonge branchée directement sur notre boîte de branchement est autorisée. Nous disposons seulement d'une dizaine de branchements c'est pourquoi, **avant d'ajouter ce montant forfaitaire à votre règlement nous vous prions de nous contacter pour savoir s'il nous reste des emplacements disponibles avec électricité**

Article 8. Il est formellement interdit de planter des piquets ou autres dans le sol sur toute la rue Henri Machon ainsi que sur la place salle ERA.

Article 9. En fin de journée, aucun objet ne devra être abandonné sur place, **vous devrez emporter tous vos déchets « cartons, bouteilles ou autres »**. Votre emplacement devra être laissé parfaitement propre.

Nous vous précisons, que vous aurez la possibilité de prendre votre repas sur place. Pour cela vous pourrez faire vos réservations dès le matin sur le stand du comité des fêtes, situé devant l'entrée de la salle ERA.

Nous vous remercions par avance, de votre participation et du respect de notre règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER AVANT LE 20 avril 2018 DERNIER DELAI A :

**COMITE DES FETES
MAIRIE
Marinette LARGEAU
175 RUE HENRI MACHON**

26600 GRANGES LES BEAUMONT

Madame, Monsieur ou nom de l'entreprise

.....

.....

Participera à la **FOIRE AUX FLEURS DE GRANGES LES BEAUMONT le 1er Mai 2018**

Veillez indiquer :

		Total règlement
<i>votre activité</i>		
<i>la nature de votre vente</i>		
<i>votre n° siret</i>		
<i>le nom de l'organisme auprès duquel vous êtes inscrit (nom de votre CFE)</i>		
Votre adresse e-mail		
Votre numéro de portable		
la Superficie demandéemètres linéaires X 5 € =	
branchement électrique demandé (nombre limité, voir article n° 7) Prévoir une rallonge électrique : <u>ATTENTION</u> : une seule rallonge est autorisée par branchement	(si oui, ajouter 5 €	
Total règlement		

Ci-joint CHEQUE à l'ordre du COMITE DES FETES d'un montant de.....€

Cachet et signature